

Programme européen LEADER Pays des 6 Vallées – 2014-2020
Fiche mesure 3 : Innovation environnementale des entreprises

Fiche de présentation du projet

Nom du porteur :

Intitulé du projet :

L'ENTREPRISE

A/ IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Situation (à compléter dans le cas d'un projet de création ou de reprise d'entreprise) :

- Etudiant
 Contrat en alternance
 Demandeur d'emploi : date d'inscription .../.../...
 Salarié : Emploi occupé : ,
 Etablissement :
 Date prévue de fin de contrat : .../.../...
 Autres :

Formation préalable à la création ou à la reprise d'une activité (à compléter dans le cas d'un projet de création ou de reprise d'entreprise):

Avez-vous suivi des modules de formation ? Si oui, merci de préciser :

- ▶ Intitulé : Organisme : Durée :
 ▶ Intitulé : Organisme : Durée :
 ▶ Intitulé : Organisme : Durée :

Qualification du chef d'entreprise :

Formation : CAP/BEP Bac, BTS/IUT/DEUG Licence, Maîtrise, DESS, Master

Merci de préciser :

Sans diplôme (préciser le niveau de qualification) :

Quels sont vos savoir-faire et compétences professionnelles vous permettant de réaliser votre projet?.....

Date de création de l'entreprise (à compléter dans le cas d'un projet de développement d'entreprise) :

B/ ACTIVITE DE L'ENTREPRISE
 Secteur d'activité : Artisanat Service Commerce Industrie

Présentation de l'entreprise (historique, descriptif des activités de l'entreprise, phases de développement, labels, partenariats locaux, marchés ...)

C/ EFFECTIF

Nombre total de salariés (en dehors du chef d'entreprise) :

dont apprentis :

dont personnes reconnues en situation de handicap :

D/ CARACTERISTIQUES DE LA CLIENTELE

Clientèle	% du CA
Particuliers	
Professionnels	
Collectivités	
Autres	

 Votre clientèle est : locale départementale régionale nationale internationale

 Vendez-vous vos produits/prestations par internet (e-commerce) ? OUI NON

E/ RESULTATS DE L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

	N-2	N-1	N
Chiffre d'affaires			
Bénéfice			

Fort concurrence locale : OUI NON

LE PROJET**A/ ADEQUATION DU PROJET AVEC LES THEMATIQUES, LES OBJECTIFS DU PROGRAMME LEADER PAYS DES 6 VALLEES**

Mon projet s'inscrit dans les objectifs suivants (vous pouvez cocher plusieurs cases) :

<input type="checkbox"/>	Réduire l'impact environnemental de mon activité
<input type="checkbox"/>	Créer des activités innovantes dans le domaine de l'environnement
<input type="checkbox"/>	Créer de l'emploi sur le territoire
<input type="checkbox"/>	Produire des énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	Faire des économies d'énergie
<input type="checkbox"/>	Réduire et mieux gérer les déchets issus de mon activité
<input type="checkbox"/>	Economiser les ressources (favoriser le recyclage et/ou le ré-emploi, lutter contre le gaspillage)
<input type="checkbox"/>	Développer de nouveaux procédés, de nouvelles technologies, de nouveaux produits
<input type="checkbox"/>	Créer des partenariats, mutualiser avec d'autres entreprises
<input type="checkbox"/>	Autres objectifs, expliquez:

B/ DESCRIPTION DU PROJET

Création d'entreprise Développement d'entreprise Reprise d'entreprise

DESCRIPTIF GLOBAL DU PROJET (réalisation d'études de marchés liées au projet, innovations, nouvelles pratiques...)

EST-CE QUE LE NUMERIQUE, LES NOUVELLES TECHNOLOGIES, SONT UTILISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ?

Non	
Oui	Préciser

VOTRE PROJET MOBILISE-T-IL DE NOUVELLES PRATIQUES, DES NOUVEAUX PROCÉDES, DE NOUVEAUX PRODUITS (DECRIVEZ) ?

--

PARTENARIATS MIS EN PLACE POUR LA REALISATION DU PROJET :

Qui finance le projet ?	Préciser :
Avez-vous bénéficié d'un accompagnement, de conseils techniques dans la préparation de votre projet ?	Préciser :
Des moyens ont-ils été mis en commun avec d'autres entreprises, d'autres structures ?	Lesquels :

B/ DEPENSES PREVISIONNELLES

Cochez	Nature de l'investissement	Décrivez
	Construction de bâtiment	
	Rénovation de bâtiment	
	Extension de bâtiment	
	Bâtiment(s) ou espace(s) concerné(s) par les travaux	- l'atelier <input type="checkbox"/> - le dépôt <input type="checkbox"/> - le magasin <input type="checkbox"/> - le laboratoire <input type="checkbox"/> - autre <input type="checkbox"/> Précisez:
	Travaux et/ou investissements visant à des économies d'énergie	

	Travaux et/ou investissements permettant la production d'énergies renouvelables	
	Utilisation d'éco-matériaux, de produits biologiques	
	Achat de matériel professionnel	
	Aménagement d'un véhicule professionnel	
	Acquisition ou aménagement d'un véhicule de tournées alimentaires	
	Autres	

Attention: le cas échéant, merci de faire figurer sur vos devis les performances énergétiques des équipements et matériaux envisagés (puis sur les factures une fois le projet réalisé).

C/ CREATION D'EMPLOI/FORMATION DANS LE CADRE DU PROJET

Création d'emploi prévue	CDI	CDD
Temps partiel (ETP)		
Temps complet		
Total en ETP		

Autre (préciser) :

dont personnes reconnues en situation de handicap :

REALISATION D'UN DIAGNOSTIC OU D'UNE ETUDE PREALABLE DANS LE CADRE DU PROJET (ENERGIE, ACCESSIBILITE, HYGIENE, QUALITE, INNOVATION...) :

NATURE DU DIAGNOSTIC	DUREE	REALISE (dates)	ENVISAGE (période)

REALISATION DE FORMATION(S) DANS L'ENTREPRISE :

FORMATION	DUREE	REALISEE (dates)	ENVISAGEE (période)	BENEFICIAIRE DE LA FORMATION (chef d'entreprise, conjoint, salarié(s))

D/ MOYENS DE PUBLICITE SUR LES SUBVENTIONS ET AIDES PERMETTANT LE FINANCEMENT DU PROJET (SITE INTERNET, AFFICHES, PANNEAU, PRESSE...)

***Rappel important:** vous devez faire apparaître les logos européens et régionaux sur les documents utilisés dans l'opération. Des modalités précises sont à respecter. Un modèle de panneau est à votre disposition auprès des services du Pays des 6 Vallées. Les dépenses liées à la réalisation de panneaux sont éligibles au FEADER.*

Le projet ne doit pas avoir débuté avant la réception par le porteur d'une autorisation émise par le Pays des 6 Vallées.

La satisfaction aux critères d'éligibilité ou de dépenses ne constitue pas un droit à subvention.

Si le projet décrit dans le présent document connaît des modifications importantes au cours de sa mise en œuvre, le porteur s'engage à en informer l'équipe du Pays des 6 Vallées.

Date :

Signature du chef d'entreprise

Cachet de l'entreprise

LISTE DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :

- En cas d'une reprise de fonds, attestation du notaire, acte ou compromis de vente détaillant les éléments corporels et incorporels du fonds
- Accord de prêt de la banque ou tableau d'amortissement de l'emprunt
- Compte de résultat prévisionnel sur 2 ans
- Justificatif de qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), pour les entreprises spécialisées dans les travaux d'efficacité énergétique ou attestation sur l'honneur indiquant l'engagement du chef d'entreprise à acquérir la qualification RGE avant la fin du projet
- Diagnostic préalable pour les travaux de rénovation énergétique et l'installation d'équipements d'énergie renouvelable
- Déclaration sur l'honneur jointe complétée et signée (au titre de la règle « de minimis »)

DECLARATION D'AIDE PAR L'ENTREPRISE¹

Objet : Déclaration des aides placées sous le règlement *de minimis* n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013

Je soussigné (nom, prénom et qualité).....
.....représentant
de , entreprise unique au
sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, déclare :

- n'avoir reçu aucune aide *de minimis* ² durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,
- avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides *de minimis* ² listées ³ dans le tableau ci-dessous, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Les aides *de minimis* sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :

- règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et **88** du traité aux **aides de minimis**,
- règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux **aides de minimis**,
- règlement (CE) n° 875/2007 de la Commission du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** octroyées dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
- règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
- règlement (CE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et **88** du traité CE aux **aides de minimis** dans le secteur de la **production de produits agricoles**,
- règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de **l'agriculture**
- règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** accordées à des entreprises fournissant **des services d'intérêt économique général** (SIEG).

¹ Pour les subventions octroyées aux associations, il convient d'utiliser le formulaire Cerfa 12156*03 accessible sur le site www.servicepublic.fr.

² Les aides *de minimis* constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides *de minimis* ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère *de minimis* des aides attribuées. Le montant maximum d'aide *de minimis* est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

³ Si vous avez reçu une aide *de minimis*, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement de *minimis*.

Date de l'attribution de l'aide <i>de minimis</i> ³	Nom et numéro SIREN de l'entreprise ⁴	Type d'aide <i>de minimis</i> (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide ⁵ (en euros)
TOTAL			

Date de demande de l'aide de <i>minimis</i> ³ si non encore perçue	Nom et numéro SIREN de l'entreprise ⁴	Type d'aide de <i>minimis</i> (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide ⁵ (en euros)
TOTAL			

L'entreprise sollicitant l'aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours :

- une fusion ou une acquisition d'une autre entreprise ?
- une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

L'entreprise atteste :

- être à jour de mes déclarations et cotisations aux organismes suivants :

URSSAF
Trésorerie Générale
Recette des Impôts
Organisme maladie
Caisse vieillesse

Date et signature

(indiquer le nom et la qualité du signataire)

⁴ Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides de *minimis* peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000 €. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200 000 € qu'il y a d'établissements, donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise.

Par ailleurs, si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique » (cf. ci-dessous), vous disposez d'un seul plafond d'aide de *minimis* de 200 000 € commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l'ensemble des aides de *minimis* versées à toutes les entreprises composant l'entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide de *minimis* perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique.

Définition d'une « entreprise unique » : une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :

- une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
- une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

⁵ Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.

Note complémentaire sur le formulaire de déclaration d'aide par l'entreprise

1. Notion d'entreprise unique

Toutes les entités contrôlées (en droit ou en fait) par la même entité doivent être considérées comme constituant une entreprise unique.

Vous devez ainsi remplir le formulaire de déclaration d'aide par l'entreprise en prenant en compte l'ensemble des autres entreprises avec lesquelles votre entreprise entretient une influence dominante qui relève des cas suivants.

L'entreprise sollicitant l'aide publique :

A. a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés,

ou

B. a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance,

ou

C. a le droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat ou en vertu d'une clause des statuts,

ou

D. contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés,

de la ou des entreprises suivantes (y compris les associations exerçant une activité économique) :

Désignation de l'entreprise	Statut juridique	Effectifs	Chiffre d'affaires	Total du bilan	Cas de contrôle (indiquer A, B, C, D) ou E) selon la typologie figurant ci-dessus)

2. Exemples de dispositifs nationaux soumis à l'application de la réglementation européenne « de minimis » et entrant dans le calcul du montant de 200 000 euros d'aides publiques sur 3 ans :

- exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties
- exonération de cotisation foncière des entreprises
- amortissement exceptionnel sur une durée de 24 mois pour l'acquisition de matériel de production
- crédit d'impôts pour les métiers d'art
- reprise d'entreprise en difficultés : exonération de taxe foncière, de cotisation foncière des entreprises
- aides FISAC
- mesures en faveur des cafés-hôtels-restaurants
- mesures en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles (fonds d'allègement des charges, aides à la trésorerie des entreprises)
- aides à l'embauche pour les TPE
- certaines aides FEADER, certaines aides de l'ADEME, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne
- ...

LEADER Pays des 6 Vallées 2014-2020
Conditions d'éligibilité et modalités de sélection des projets

Mesure 3 : Innovation environnementale des entreprises

Conditions d'éligibilité

Les bénéficiaires potentiels et les dépenses éligibles sont détaillés dans le programme LEADER Pays des 6 Vallées.

Pour être éligible, le projet doit :

- être localisé sur le Pays des 6 Vallées,
- être porté par une entreprise dont l'activité est sur le territoire,
- prévoir la réalisation d'un compte de résultat prévisionnel sur 2 ans préalablement à la mise en œuvre du projet de création, de reprise ou de développement,
- pour la rénovation de locaux dans un objectif d'économie d'énergie ou d'utilisation d'énergies renouvelables, un diagnostic préalable et post travaux sera nécessaire.

Critères et modalités de sélection des dossiers

Le dépôt des demandes d'aides est réalisé au fil de l'eau ou sous forme d'appels à projets. Le dépôt d'un dossier de demande par un porteur de projet éligible n'est pas la garantie d'obtenir une aide au titre du LEADER.

Chaque demande d'aide fera donc l'objet d'une analyse à l'aide de la grille de critères ci-dessous et d'un classement par rapport aux autres dossiers, par le Groupe d'action locale (GAL) responsable de la mise en œuvre du LEADER.

Les critères de sélection ont été établis en cohérence avec la stratégie LEADER Pays des 6 Vallées.

Tous les projets n'ayant pas atteint la note minimale, bien qu'étant éligibles, ne seront pas retenus lors de la sélection. Pour autant, les projets ayant obtenu une note supérieure à la note minimale ne seront pas obligatoirement accompagnés. Si besoin, cette grille de notation est susceptible d'évoluer sur la période de mise en œuvre du LEADER 2014-2020.

Afin d'être examiné dans le cadre d'une première étape de la procédure de sélection, le dossier de demande doit au minimum comporter :

- le formulaire de demande d'aide FEADER et la fiche de présentation du projet complétés et signés
- un estimatif des dépenses prévues sur la base de devis notamment

Si le dossier est sélectionné, des pièces complémentaires seront demandées. Si le dossier n'est pas sélectionné, le porteur sera invité à retravailler son projet et libre de faire un nouveau dépôt.

La sélection définitive du dossier et la détermination du montant de subvention LEADER attribuée sont réalisées en comité de programmation du GAL une fois que le dossier de demande est complet.

CRITERES DE SELECTION **DES DOSSIERS LEADER**

Stratégie LEADER

Axe stratégique 1: Faire évoluer les modes de vie, les pratiques pour lutter contre le changement climatique

Axe stratégique 2: Créer des emplois et des activités, générer de la valeur ajoutée sur le territoire

Création et structuration de filières locales

Création et développement d'activités innovantes

Axe stratégique 3: Permettre l'adaptation des activités économiques à la transition énergétique

Diversifier les activités

Réduire l'impact des activités économiques sur l'environnement

Axe stratégique 4: Assurer la qualité et l'adaptation des services au public

Créer de nouveaux services, améliorer les services existants

Garantir un meilleur accès aux services

Diffuser une culture du numérique sur le territoire

Axe stratégique 5: Innover avec d'autres territoires

Développer une filière alimentaire locale en mutualisant les moyens

Créer des produits culturels et touristiques innovants dans le cadre d'un partenariat européen

Critères de sélection

1. Lien avec la stratégie du programme Leader

Le projet entre dans la stratégie du programme LEADER	1
Le projet a un lien direct avec la stratégie du programme LEADER	2
Le projet entre pleinement dans la stratégie du programme LEADER	3
TOTAL	/3

2. Dimension environnementale du projet (respect de l'environnement, économie d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables, utilisation de matériaux biosourcés, prévention, gestion et valorisation des déchets, économie de ressources, développement de l'approvisionnement en circuits courts, éco-conception de produits, démarche éco-responsable, optimisation des déplacements, incitation au co-voiturage, utilisation des packs éco-manifs...)

Le projet ne prévoit pas de volet environnemental	0
Le projet a un impact positif	1
Le projet a un impact positif fort	2
TOTAL	/2

3. Dimension innovante du projet (nouveau produit ou service sur le territoire, utilisation de nouvelles technologies ou de matériaux et matériels innovants, nouvelle pratique, nouveau procédé, organisation d'acteurs et partenariat expérimental, domaine d'activité innovant, expérimentation...)

Le projet ne présente pas d'innovation	0
Le projet présente une innovation	1
Le projet est très innovant	2
TOTAL	/2

4. Approche collective et partenariale

Il n'y a pas de partenariat	0
Le partenariat autour du projet est strictement financier	1
Le projet associe des partenaires techniques	2
Le projet est collectif : - co-construit et/ou co-réalisé - permet la mutualisation	3
TOTAL	/3

5. Impact économique ou social sur le territoire

Impact économique	
Le projet n'a pas d'impact sur l'économie du territoire	0
Le projet permet le maintien d'emploi ou d'activité sur le territoire	1
Le projet permet la création d'emploi ou d'activité sur le territoire	2
OU	
Impact social (formation, insertion, vivre ensemble, accueil du handicap, amélioration des conditions de travail...)	
Le projet n'a pas d'impact social sur le territoire	0
Le projet a un impact social positif sur le territoire	1
Le projet a un impact social positif fort sur le territoire	2
TOTAL	/2

Décision

Note totale : /12

Favorable

Défavorable

La note est \geq à 6/12

La note est $<$ à 6/12

Commentaires

